



DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mercredi 15 février 2017

N° de délibération : 2017-4-CS	
CADRE :	Fonctionnement du syndicat
OBJET :	Adhésion à l'AVICCA

L'an deux mille dix-sept, le 15 février à 14H00, le comité syndical de « Charente Numérique » s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, son président.

Présents	Présent	Représenté	Absent Non représenté	Absent représenté par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Procuration donnée à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ			X	

Six (6) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel) est un lieu d'échange et d'information majeur pour toutes les collectivités et syndicats engagés dans l'aménagement numérique du territoire.

Considérant que l'AVICCA compte début 2017 : 33 villes, 84 intercommunalités et syndicats de communes, 96 structures départementales et 24 régionales.

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

Considérant que le montant de l'adhésion pour 2017, fixé à 5 705 € pour les collectivités en maîtrise d'ouvrage comptant entre 300 et 400 000 habitants, a été ramené à 4 125 € pour Charente Numérique.

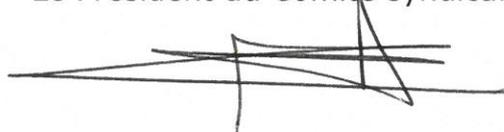
DECIDE d'approuver l'adhésion de Charente Numérique à l'AVICCA.

Résultats du vote :

Présents	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE)	X			
Collège Région				
M. Mathieu HAZOUARD	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT et Jonathan MUÑOZ sont absents, non représentés.

Le Président du Comité syndical



M. Jacques CHABOT

